

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	73

PRESENTS	57
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	19

Vote Pour :	60
Vote Contre :	5
Abstention :	8

Date de la Convocation

11 MARS 2025

Date d'Affichage

11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 60_2025

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 37- Adoption du Budget primitif Principal 2025

Exposé des motifs

L'ensemble des propositions budgétaires du **Budget Principal 2025** est présenté en référence au document ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Projet BP 2025		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 482 579,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 000 595,73		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 281 357,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 781 290,44		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 367 745,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 942 475,00		
65	Transferts excédent eau et asst	995 240,27		
66	CHARGES FINANCIERES	288 800,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 000,00		
	Total Dépenses	65 220 082,44		
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 345 688,84		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	84 500,00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	936 458,00		
73	IMPOTS ET TAXES	16 423 377,00		
731	FISCALITE LOCALES	29 958 688,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 938 542,34		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	432 828,26		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00		
	Total Recettes	65 220 082,44		
	Solde Fonctionnement	0,00		
INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	RAR 2024 dépenses recettes	Projet BP 2025	CONSOLIDÉ BP et RAR
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		1 215 983,40	1 215 983,40
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		84 500,00	84 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00
1068	Excédents eau et asst à reverser		1 203 710,59	1 203 710,59
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 399 390,00	1 399 390,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143 437,79	1 421 209,00	1 564 646,79
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		4 532 625,00	4 532 625,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	233 558,60	1 773 550,18	2 007 108,78
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	385 983,90	2 224 832,88	2 610 816,78
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 200 000,00	1 200 000,00
458104	BOURG CENTRE ET COEUR VILLAGES LENTAJ	78 148,09	0,00	78 148,09
458105	BOURG CENTRE ET COEUR VILLAGES ILOT	2 324,40	200 000,00	202 324,40
458107	AMENAGEMENT PONT DE SALLES	15 270,60	507 495,00	522 765,60
	Total Dépenses	858 723,38	15 763 296,05	16 622 019,43
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 781 290,44	4 781 290,44
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		215 000,00	215 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 367 745,00	2 367 745,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00
1068	Excédent de fctionnement capitalisé		1 353 692,92	1 353 692,92
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	47 440,00	889 029,88	936 469,88
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	337 948,86	2 050 795,95	2 388 744,81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 708 803,90	1 708 803,90
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 200 000,00	1 200 000,00
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)			0,00
458204	BOURG CENTRE ET COEUR VILLAGES LENTAJ	226 125,00	858 862,61	1 084 987,61
458205	BOURG CENTRE ET COEUR VILLAGES ILOT		45 156,00	45 156,00
458206	COLLECTE PNEUX USAGES		107 775,67	107 775,67
458207	AMENAGEMENT PONT DE SALLES	109 500,00	322 853,20	432 353,20
	Total Recettes	721 013,86	15 901 005,57	16 622 019,43
	Total Investissement	-137 709,52	137 709,52	0,00

Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.5211-1, L.2312-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 24 février 2025,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 5 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, Vote contre de Julien BACOU en son nom et au nom de René ANDRIEU lui ayant donné pouvoir, Sébastien CHARRUYER en son nom et au nom de Jean TKACKUK lui ayant donné pouvoir, Bernard FERRET, et, Abstention de Blaise AZNAR, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Marc MIRALES) :

- **adopte le Budget primitif Principal 2025 voté par chapitre**, tel que présenté et conformément au tableau ci-dessus,

- **approuve** les subventions inscrites au **budget primitif Principal 2025**, telles que présentées en annexe du budget,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 07 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

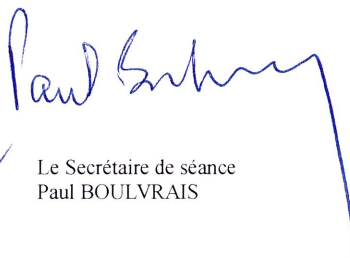
Le 07 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025



ID : 081-200066124-20250324-60_2025-DE